



Prélèvements abusifs par SFR

Par **loulla**, le **03/05/2016** à **18:36**

Bonjour,

Nous nous sommes faits abusivement prélever pendant 6 mois un abonnement pour une ligne de téléphone mobile que nous n'avons jamais souscrits. Au bout de plusieurs mois, SFR a reconnu par téléphone, qu'une personne malveillante s'était fait passé pour mon conjoint pour se payer un abonnement, pour une somme de 215 euros. Grace à l'aide des Services des Fraudes, nous avons pu obtenir la reconnaissance orale de cette erreur au mois de novembre 2015.

En février 2016, un courrier de SFR qui nous dit qu'ils s'occupent de notre demande..

Nous sommes début Mai et toujours rien.

SFR nous ont pris notre NRJ (appels répétés, notre temps, et notre argent (frais bancaire, nous avons du fermer le compte ou était prélevé l'argent,.agios.).

Comme nous n'avons pas de nouvelles (sauf pour nous envoyer des publicités, toujours avec le nom de mon conjoint, a notre adresse mais avec un numéro de mobile qui ne nous concerne plus..).

J'ai Deux questions :

1/ Est-ce au greffier du tribunal d'instance que je dois déposer ma plainte (j'ai constituer le dossier des démarches de conciliation faite avec sfr, relevé bancaires,.), dans la notice du formulaire, on parle de payer un extrait de cabis. Est-ce obligatoire pour valider ma demande auprès du greffe ?

2/Dans le dossier de plainte, quelle somme peut on demander de dommages et intérêts pour le préjudice subi ? (moral,..)

Merci pour vos réponses précieuses.